



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE

REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 21 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Christian VANNOBEL**, maire.

Présents : Christian VANNOBEL - GANDON Bernard – LEFEVRE Liliane – ROUAN Frédéric – BORDIER Patrick - QUEHEN Marie-Pierre – RIOU Catherine – RENAUX Sophie - PIROZZINI Séverine - AVEZ Frédéric - LEBEE Pierre-Marie - JACZMINSKI Sandrine.

Absents : Philippe BARDON, Philippe DOUDOU, Fabien PLUMET, Flora BAUDET.

Représentés : Sandrine CAUJOLLE par Bernard GANDON, Sylvie LEMENUUEL par Pierre-Marie LEBÉE, Charles RAGUET par Patrick BORDIER.

Madame Séverine PIROZZINI a été nommée secrétaire

Date de la Convocation

16/03/2018

Date d'affichage

16/03/2018

****NOMBRE DE MEMBRES****

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

PROCES VERBAL
Affiché le 23 mars 2018

2018.03.21.01 - Création de poste – Adjoint technique

Conformément aux articles 34 et 38 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique afin d'exercer les fonctions adjoint technique

Monsieur le Maire informe :

- Que le dernier contrat CAE/CUI se termine le 31 mars 2018 et qu'il n'a pas été retenu par pôle emploi dans le nouveau dispositif « Parcours emploi compétences » (PEC).
- que la création de cet emploi serait subventionnée par le centre de gestion au titre du FIFPH (reconnaissance travailleur handicapé) de 2 000 € pour la première année (période de stage) puis 4 000 € lors de la titularisation de l'agent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à raison de 35 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la création de cet emploi.

2018.03.21.02 - Mise à jour du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1 avril 2018

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif		
Directeur Général des Services	1	Attaché Principal
Directeur Adjoint	1	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} Classe
Secrétaire Chargé d'accueil	1	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} Classe
Secrétaire chargée de la facturation comptabilité	1	Adjoint administratif Principal 1 ^{er} Classe
Agent d'Etat-Civil et urbanisme	0.57	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe – non titulaire
Service Technique		
Responsable du service technique	1	Technicien
Responsable adjoint	1	Agents de Maîtrise Principal
Agents techniques	9	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
Agents techniques	1	Adjoint Technique Principal 1 ^o cl.
Agent technique	0.37	Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe
Agent technique	2	Adjoint technique
Agent technique	0.50	Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe
Agent technique	3	Adjoint technique non titulaire
Service culturel		
Agent médiathèque	0.63	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la création de cet emploi.

2018.03.21.03 - Modification du tarif de l'eau

Après en avoir délibéré à la majorité, (2 abstentions), le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer le nouveau tarif du m³ d'Eau pour la facturation 2017/2018 à 0,70 € / m³

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

	Tarif Antérieur	Nouveau tarif	Pourcentage évolution
Consommation	0.60 €	0,70	16,67 %

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2014 et qu'il est nécessaire de faire un effort d'investissement afin de poursuivre les travaux de préservation de la qualité de l'eau, de la gestion des fuites par une sectorisation, entretien et renouvellement des conduites d'adduction en eau potable.

2018.03.21.04 - Subventions communales

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal,

DECIDE de verser aux associations les montants proposés selon le tableau ci-dessous :

Les présidents ou membres d'associations n'ont pas participé au vote concernant l'association dont ils sont membres.

- Monsieur Gandon n'a pas participé au vote de la subvention « Tennis Municipal (Club) »
- Madame Pirozzini n'a pas participé au vote de la subvention « Les quatre chemins »
- Monsieur Rouan n'a pas participé au vote de la subvention « Amicale des Jeunes-Pompiers »

	Nom de l'association	Montant 2017	Montant 2018	Vote
Associations sportives	Boucles de Sissonne	1 400 €	1 400 €	Unanime
	Foot (Union Sportive Sissonnaise)	6 000 €	6 000 €	Unanime
	Gym Danse	300€	300 €	Unanime
	Judo Club	3 100 €	3600 €	Unanime
	Tennis Municipal (Club)	2 000 €	2 000 €	Unanime
	Tennis de Table (Club)	450 €	450 €	Unanime
	Pétanque	500 €	500 €	Unanime
	ZINZIN du VTT	0 €	500 €	Unanime
Festivités musique-Danse Loisirs	Association Educative et Culturelle	5 000 €	5 000 €	Unanime
	Comité des fêtes	21 350 €	21 500 €	Unanime
	Association « Les Quatre Chemins »	16 250 €	16 250 €	Unanime
	Atelier Tapisserie	300 €	300 €	Unanime
	Model Club	400 €	400 €	Unanime
Anciens combattants	Foyer des Anciens	500 €	500 €	Unanime
	Découverte et Loisirs	500 €	500 €	Unanime
	ACPG CATM Sissonne	450 €	450 €	Unanime
	ACPG CATM Canton	200 €	200 €	Unanime
	Médaillés militaires	300 €	300 €	Unanime
Education	Collège – Association Sportive	100 €	200 €	Unanime
	Collège – FSE	500 €	500 €	Unanime
	Collège – Parents d'élèves	400 €	400 €	Unanime
	Ecoles maternelle et primaire Parents d'élèves + Rythme scolaire	1 800 € 25 000 €	1 800 € 12 000 €	Unanime 2 abstentions
Caritatives et autres	Amicale Sapeurs-Pompiers :	1 500 €	1500 €	Unanime
	Amicale des Jeunes Pompiers	1 800 €	1 800 €	Unanime
	AFSEP (Sclérose)	50 €	50 €	Unanime
	APF (Paralysés de F)	50 €	50 €	Unanime
	JALMAV	50 €	50 €	Unanime
	Prévention routière	50 €	50 €	Unanime
	Restos du Cœur	1 700 €	1 700 €	Unanime
	Secours populaire	50 €	50 €	Unanime
	Secours catholique	50 €	50 €	Unanime
	UADV (Aveugles du Nord)	50 €	50 €	Unanime
	Ligue contre le cancer	50 €	50 €	Unanime
TOTAL		92 400 €	80 450 €	

TOTAL GENERAL : 80 450 € art 6574 en Fonctionnement

2018.03.21.05 - Convention de prestation de service « surveillance – gardiennage – ronde – intervention »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a une augmentation des incivilités sur la voie publique (dégradations), d'actes de violence et des vols sur la commune et qu'il souhaite poursuivre l'idée du « voisin vigilant ». Afin de remédier ou tout au moins de réduire ces problèmes, la société COP'sécurité gardiennage propose d'effectuer des rondes de prévention et d'information diurnes et nocturnes ainsi que lors de manifestations. La convention serait conclue pour 6 mois renouvelable 3 fois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE les termes de la convention de la prestation de services
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention ou toutes pièces relatives à ce dossier,
- DIT que les dépenses seront prévues au budget communal

2018.03.21.06 - « réhabilitation de logements communaux » : demande de subvention dans le cadre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement (API) »

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans des travaux de réhabilitation des logements communaux – 6 rue du Général Leclerc, -12 au 24 rue de la Selve, 14 place de l'Hôtel de Ville à Sissonne.

Il précise que l'opération s'effectuera sur les années 2018 à 2020 en raison de son montant, qui s'élève à 699 161,35 € HT.

Monsieur le Maire précise que la subvention du département est limitée à deux demandes par an, soit 2 réhabilitations à hauteur de 15 000 € par logement soit 30 000 € par an. C'est pourquoi, le projet serait porté sur deux ou trois années.

Après en avoir délibéré à la majorité (1 contre), le Conseil Municipal,

- APPROUVE le principe de la réalisation de cette opération, du programme et de l'enveloppe budgétaire,
- ARRÊTE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à la somme de 699 161,35 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter pour 2018 deux subventions auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation des logements rue Général Leclerc, soit 15 000 euros et 12 – 24 rue de la Selve, soit 15 000 euros
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de la Région
- DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal, section d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

2018.03.21.07 - «réhabilitation et construction d'équipements sportifs couverts ou non » : demande de subvention dans le cadre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement (API) »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite rénover les deux courts de tennis situé rue de la Selve. Il précise que ces deux terrains ont été construits en 1974 et ont fait l'objet de travaux d'entretien il y a 15 ans. Aujourd'hui, ces deux terrains ne sont plus praticables. Le coût global prévisionnel du projet est de 47 464,40 € HT.

Monsieur le Maire précise que la subvention du département peut atteindre 30 % du montant définitif du projet et s'élever à 50% si utilisation pour les activités sportives du collège.

En complément de l'aide du département, une aide pourrait être sollicitée auprès du Centre national pour le développement du sport (CNDS) car la commune se situe en ZRR, voire de la région.

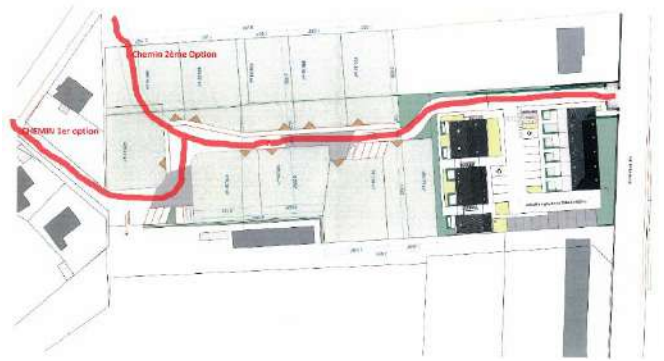
Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- ARRÊTE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à la somme de 47 464,40 € HT.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès
 - o du Conseil Départemental pour la rénovation de deux terrains de tennis, soit 50 %,
 - o de la fédération française de tennis participerait à hauteur de 5 000 €.
 - o du la CNDS
 - o et de la région.
 - DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal, section d'investissement,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.
-

Dénomination d'une rue

L'ancienne gendarmerie située rue de la Selve a été achetée par l'Office Public de l'Aisne. Cet organisme a réalisé divers travaux de rénovation et de construction afin de louer des appartements à loyer encadré.

L'OPAL accompagnerait la commune dans ce projet. En outre, cet organisme procéderait à l'acquisition de parcelles derrière l'ancienne gendarmerie en vue de les vendre. Dans ce projet, il est prévu des travaux de voirie à l'intérieur de cette « future » résidence. (Chemin en rouge avec deux possibilités). Monsieur le Maire demande au conseil de dénommer la rue car elle serait ensuite cédée à la commune.



Monsieur le Maire rappelle que le conseil a reporté ce point lors du conseil du 12 février 2018 afin de permettre à tous d'y réfléchir. Plusieurs propositions ont été faites, à savoir : Rue du stade, Rue des deux armées, Rue du camping et Rue de la Paix.

Après en avoir délibéré à la majorité (1 contre), Le Conseil Municipal,

PROPOSE d'appeler cette voie « rue de la Paix »

Fait et délibéré le 21 mars 2018
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H07

Christian VANNOBEL
Maire de Sissonne